

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 20 mai 2019

**N°59/05/2019 : ORGANISATION DU FESTIVAL MONTAUBAN EN SCENES 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le lundi 20 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 mai 2019.*

**Présents** : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Georges DARUL, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

**Représentés** : 10

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Christian PEREZ à Jean Martial DEJEAN, Annie GUILLOT à Philippe FRANCOIS, Jean Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Jean-Michel MUSCATELLI à Georges DARUL, Laura NICOLAS à Quentin SUCAU, José GONZALEZ à Arnaud GUITARD, Valérie RABAULT à Arnaud HILION, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Carole DUNET-SCHUMANN, Thierry VIALON

**Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Forte du succès de la 4<sup>ème</sup> édition du Festival Montauban en Scènes, la Ville de Montauban organise la cinquième édition de ce festival, qu'elle souhaite une nouvelle fois pluridisciplinaire, populaire et éclectique.

Du 27 juin au 13 juillet 2019, le festival proposera une programmation de nombreux événements autour de la musique, des spectacles pour enfants, et de la découverte de talents.

Dans le même cadre que les éditions précédentes, sera proposée aux entreprises qui le souhaitent, la possibilité d'organiser au Jardin des Plantes des soirées « relations publiques » comprenant un tarif et des offres pack qui ont fait l'objet d'une décision.

Comme chaque année, le festival aura recours au financement de partenaires institutionnels mais aussi privés qui apporteront leur soutien direct ou indirect, en prenant en charge eux-mêmes des prestations et/ou en octroyant un apport financier.

« Montauban en Scènes » est, pour tout partenaire, une action de communication lui permettant de promouvoir son image auprès d'un large public, de ses invités et de ses clients. L'affichage de ce partenariat avec la Ville de Montauban dans le cadre du Festival, est réalisé sur site, sur les supports de communication ou encore dans les médias.

Dans ce cadre, 3 types de « **sponsoring** » seront proposés en fonction du niveau du partenariat :

**SPONSOR PLATINE** pour des partenariats de 5 000 € et plus

**SPONSOR OR** pour des partenariats entre 2 000 € et 5 000 €

**SPONSOR ARGENT** pour des partenariats entre 500 € et 2 000 €

Chaque « sponsor » bénéficiera d'une contrepartie sous forme d'actions de communication, et entrées/concerts qui seront déterminées en fonction du niveau de partenariat. Ces partenariats seront formalisés par la signature d'une convention jointe.

<b>SPONSOR ARGENT</b>	<b>SPONSOR OR</b>	<b>SPONSOR PLATINE</b>
<b>Partenariat entre 500 € et 2 000 €</b>	<b>Partenariat entre 2 000 € et 5 000 €</b>	<b>Partenariat entre 5 000 € et plus</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>◊ Logo sur site web et réseaux sociaux du festival</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>◊ Logo sur site web et réseaux sociaux du festival</li><li>◊ Logo sur le mur des partenaires</li><li>◊ Logo sur écrans</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>◊ Logo sur site web et réseaux sociaux du festival</li><li>◊ Logo sur le mur des partenaires</li><li>◊ Logo sur écrans</li><li>◊ Logo sur tout l'habillage du festival</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>☛ 20 % du montant HT du don en places</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>☛ 25 % du montant HT du don en places</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>☛ 30 % du montant HT du don en places</li></ul>

Par ailleurs, depuis la loi du n°2003-709 du 1<sup>er</sup> Août 2003 les collectivités publiques peuvent mettre en place des opérations de **mécénat** culturel, pour ce type de manifestations.

Le mécénat peut prendre la forme d'une participation financière ou de prestations en nature ou de compétences, qui permettent au mécène de bénéficier de déductions fiscales strictement définies par

le code des impôts. Le droit à déduction est justifié par un reçu fiscal délivré par le comptable de la Ville.

Aussi, dans l'objectif de mobiliser un maximum de fonds autour de cet événement, il est prévu également d'offrir cette solution aux entreprises souhaitant participer sous cette forme et de signer une convention de mécénat telle que jointe à la présente.

Enfin, dans la continuité de l'esprit de ce festival ouvert à tous, la Ville de Montauban associera toutes les personnes volontaires et bénévoles qui souhaitent participer à cet événement estival et qui se feront connaître auprès des organisateurs du festival.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter des partenaires et mécènes pour le Festival Montauban en Scènes 2019,

- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer de tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats et conventions conclus avec des partenaires publics ou privés dans le cadre de ce festival,

- autoriser Madame le Maire ou son représentant à faire appel au bénévolat dans le cadre de ce festival.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 MAI 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 MAI 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 mai 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

